

217C1454
FR0000078339-OP015-RO09

5 juillet 2017

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

CCA INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 4 juillet 2017, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société CCA INTERNATIONAL, déposée par la société Alantra Capital Markets, agissant pour le compte de la société Finapertel (cf. D&I 217C1443 du 4 juillet 2017).

La note d'information conjointe des sociétés Finapertel et CCA INTERNATIONAL (visa n°17-328 en date du 4 juillet 2017) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **6 au 19 juillet 2017 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le **27 juillet 2017**.

Il est rappelé que l'offre aura lieu par centralisation auprès d'Euronext Paris et non par achat sur le marché, compte tenu du complément de prix éventuel¹ et du fait que les conditions de mise en œuvre du retrait obligatoire sont d'ores et déjà vérifiées. **Dans l'hypothèse où l'initiateur serait tenu de payer ce complément de prix, il s'engage à le verser également aux actionnaires de la société CCA INTERNATIONAL².**

Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - La suspension de la cotation des actions CCA INTERNATIONAL est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Cf. notamment D&I 217C1443 du 4 juillet 2017.

² Il est précisé que les porteurs des actions CCA INTERNATIONAL faisant l'objet du retrait obligatoire bénéficieront, le cas échéant, du complément de prix susvisé.